

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 8 (1863)
Heft: 6

Artikel: La Belgique en 1863
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-329880>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Garnitures ou tout à fait d'après le système anglais, comme au fusil 3°, ou avec embouchoir à l'ancien système et la grenadière, ainsi que la capucine d'après le système anglais, voir les fusils n° 1271,5. (L'embouchoir peut aussi être fixé par un ressort de garniture au lieu d'un tenon à coulant, comme au fusil n° 1271.)

La sous-garde et le pontet simple, ronde, comme au fusil Prélaz-Burnand. La contre-platine, les garnitures, la sous-garde, etc., passés au bleu et en fer battu.

Poids du fusil sans yatagan ou bayonnette, minimum 9 liv. Maximum 9 liv. 8 lots.

Projectile. Le projectile employé aux essais, désigné comme projectile de la commission III.

Charge. 4 $\frac{1}{5}$ grammes de la poudre n° 4, selon les prescriptions légales.

Papier mince et tenace, comme celui employé aux essais provenant de la fabrique de Winterthour.

En vous recommandant, M. le conseiller, l'adoption de nos propositions, qui se basent tant sur les essais de l'année dernière que sur des essais qui eurent lieu d'autre part et les expériences faites dans d'autres armées, nous avons l'honneur de vous exprimer l'assurance de notre parfaite considération.

Bâle, le 10 décembre 1862.

Les membres de la majorité de la commission des experts,

H. HERZOG, colonel.

HOFFSTETTER, colonel.

H. WEISS, lieut.-colonel.

R. MERIAN, lieut.-colonel,
rapporteur.

BRUDERRER, lieut.-colonel.

(A suivre.)

LA BELGIQUE EN 1863. (¹)

Au commencement de notre siècle, on n'avait plus souvenir de la Belgique, tour à tour absorbée par l'empire français et par la Hollande. La révolution de 1830 la fit renaître de ses cendres, et la ré-

(¹) Nous croyons que l'article ci-dessus, reproduit du *Journal de l'armée belge*, à qui il a été envoyé de la Suisse, intéressera nos lecteurs à plus d'un titre, vu les nombreuses analogies existantes entre les deux pays, tous deux petits états neutres, à institutions libérales et entourés de puissants voisins.

génération de ce petit peuple fit avorter la coalition qui couvait alors contre la France de juillet. — Ce fut le premier service que la Belgique rendit, non pas seulement à ses voisins du Midi, mais à tous les peuples de l'Europe.

Pendant les premières années de son existence politique, la Belgique, issue d'une révolution, trouva nécessairement peu de sympathie dans les cours étrangères ; et les diplomates d'alors furent d'autant plus malveillants à l'égard du nouvel Etat, que la séparation de la Belgique d'avec la Hollande renversa tout l'échafaudage sur lequel ils avaient fondé leur équilibre européen.

En 1848, l'exemple du peuple belge se serrant autour de son roi pour maintenir les institutions que bien des nations lui envient aujourd'hui, et la fermeté de son gouvernement, qui n'hésita point à refouler le courant révolutionnaire vers sa source, contribuèrent puissamment au maintien de l'ordre social en Europe. — Deuxième service, non moins important que le premier.

Aussi le mauvais vouloir que la diplomatie et surtout les cours du Nord avaient témoigné à l'égard de la Belgique se changea-t-il dès lors en bienveillance générale. La sagesse du roi devint proverbiale, et les autres souverains le consultèrent souvent sur leurs différends, et s'en rapportèrent presque toujours à son arbitrage.

Aujourd'hui le peuple belge a pris sa place dans le concert européen, et nul, pensons-nous, ne voudrait l'en faire sortir; non pas précisément parce que les souverains et les hommes d'Etat ont des affections particulières pour ce petit pays, mais parce qu'ils ont des preuves convaincantes qu'une Belgique neutre et indépendante garantit plus efficacement la paix de l'Europe que l'ancien royaume des Pays-Bas, créé par la Sainte-Alliance, et qui par cela même, à tort ou à raison, était suspect et antipathique à la France.

Ce n'est du reste pas d'aujourd'hui qu'on s'est aperçu qu'une Belgique neutre et indépendante était la combinaison offrant à la fois le plus de sécurité à la France, et garantissant le mieux la paix entre les grandes puissances. Richelieu fut amené à cette idée par l'insuccès de ses tentatives de conquête et par la conviction qu'il acquit bientôt que jamais l'Europe ne permettrait l'annexion des provinces belges à la France. Mirabeau développa la même idée, dans un livre qui fit le plus grand honneur à son intelligence politique. — La France elle-même, disait lord Althorp en 1831, doit être bien aise de voir sur ses frontières, par trop étendues, s'élever un Etat dont la neutralité est reconnue et garantie. — Vers la même époque, Wellington exprima la même opinion. — Ce qui avait fait notre faiblesse, dit M. d'Haussonville, fait dorénavant notre force. Les postes avancés

de la Sainte-Alliance sont devenus, par un heureux revirement, les premiers boulevards de notre défense nationale. — Soyons amis des Belges, dit Paixhans dans son traité : *Force et faiblesse de la France*, il en résultera pour nous l'avantage d'avoir, au nord de Paris, un second rempart au lieu d'une brèche. — La France, dit un écrivain anonyme, maîtresse de la Belgique, avec le Rhin pour limite à l'est, loin d'avoir entre elle et l'Europe une barrière naturelle, n'aurait de ce côté plus d'autre frontière que son armée campée en permanence sur les bords du fleuve germanique. — L'intérêt de la France, dit M. de Carné, n'est pas d'incorporer la Belgique à la France. Dans le cas d'un démêlé de celle-ci avec l'Europe, il nous serait surtout utile d'avoir, entre nous et une partie de nos ennemis, un pays neutre dont nous n'aurions point à craindre l'agression, et dont le territoire ne pût être violé sans une atteinte manifeste au droit des gens. La conservation de ce bouclier vaudrait mieux pour nous qu'une armée de 100 mille hommes, achetée au prix d'un combat plus immédiat avec l'Europe et d'une guerre générale.... Le rapprochement de la Belgique et de la France change sans secousse le droit public de l'Europe. C'est le renversement pacifique des traités de 1815.

La constitution d'une Belgique indépendante et neutre a donc résolu, au profit de la paix, une question qui pendant des siècles a excité presque toutes les guerres européennes. Et si la Belgique a été longtemps convoitée par la France, on doit l'attribuer, non pas précisément à l'ambition conquérante de cette puissance, mais à la maladresse des hommes d'Etat qui, chargés d'équilibrer la politique de l'Europe, commirent constamment la faute de transformer les provinces belges (à l'aide de barrières ou d'autres systèmes militaires) en une place d'armes d'où devaient déboucher des coalitions contre la France. Aussi, dès que la Belgique a eu une autre destination que celle de servir de pivot d'opérations aux armées des adversaires de la France ; dès qu'elle s'est constituée en Etat indépendant et neutre, les gouvernements qui se sont succédé en France, celui de Louis-Philippe d'abord, celui de Napoléon III ensuite, ont reconnu : le premier, « qu'il était de bonne politique pour la France de travailler « constamment à la durée, à l'affermissement du nouvel Etat, et de « l'aider à surmonter les obstacles qu'il pourrait rencontrer au de- « hors comme au dedans⁽¹⁾. » Le second, « que n'ayant plus aucune « garantie à réclamer au nord, la frontière du Rhin ne serait qu'un « avantage illusoire, pour lequel la France ne voudrait pas s'exposer « aux dangers d'une coalition européenne⁽²⁾. »

(1) Discours de M. Guizot, prononcé à la chambre des Pairs en 1843.

(2) Sentiment exprimé par Napoléon III et par ses ministres Thouvenel et Persigny.

Et voici comment on juge la Belgique en Angleterre, dans une revue tory, le *Quarterly-Review* :

« Avant 1830, on ne prononçait que rarement le nom de la Belgique, devant une réunion d'hommes d'Etat, sans exciter un mouvement d'impatience. Non pas que les Belges, peuple d'artisans, actif et industrieux et dont les simples bourgeois traitaient autrefois avec les souverains sur le pied de l'égalité, aient jamais manqué de titres au respect des nations, mais parce que la diplomatie trouva commode de disposer de cette contrée à sa guise, pour s'en servir comme appoint dans les arrangements territoriaux de l'Europe.

« En détruisant l'œuvre de 1815, considérée comme la clef de voûte de l'équilibre européen, la Belgique de 1830 froissa considérablement les vétérans de la diplomatie. La présomption, de la part d'un peuple dont on a l'habitude de disposer à discrétion, de défaire la combinaison à laquelle semblait se rattacher la paix de l'Europe, était un acte audacieux que les signataires des traités de Vienne ne pouvaient pardonner ni oublier vite.

« Heureusement pour la Belgique, les suites sont venues démontrer que l'œuvre issue de la révolution est plus complète et plus conforme à l'intérêt général de l'Europe, que ne l'était la combinaison conçue par les habiles des congrès; et c'est ce qui a fait changer le sentiment d'irritation en sympathie générale.

« Le divorce entre la Belgique et la Hollande amena aussi une grande perturbation dans le commerce et l'industrie; les intérêts matériels de la Belgique eurent d'abord à souffrir considérablement de sa révolution heureuse : les colonies hollandaises, les principaux débouchés de son industrie cotonnière lui ayant été fermés, la ville de Gand, surtout, fut fortement éprouvée. L'industrie gantoise est même restée depuis dans un état déplorable de stagnation, et cependant les manufactures belges jouissent de si grands avantages relatifs, sous le rapport de l'impôt et de la main-d'œuvre, que plusieurs branches d'industrie nationale, les draps, les armes, les fers, etc., dirigées avec intelligence, n'ont à redouter la concurrence sur aucun marché du monde. Par exemple, le salaire d'un ouvrier de Gand est à peine le tiers de celui d'un artisan anglais, et si le coton est en moyenne deux pour cent plus cher à Anvers qu'à Liverpool, la main-d'œuvre à Gand est de 40 à 50 pour cent au-dessous de celle de l'Angleterre. En Belgique, les impôts d'une usine de vingt mille broches s'élèvent à 1289 fr.; en Angleterre, ils s'élèvent à 15,875 fr.; différence 14,586 fr. La Belgique n'a donc pas à redouter la concurrence de l'industrie anglaise; c'est au contraire le long monopole des marchés intérieurs et des colonies hollandaises, pendant la réunion des deux

pays, qui est la principale cause de l'infériorité de son industrie cotonnière, et ce n'est que par le frottement avec les autres nations, par la concurrence, que cette branche d'industrie peut reprendre son niveau.

« L'activité du peuple belge fait supposer que l'industrie manufacturière est destinée à y prendre un grand développement, surtout que la houille et le fer, les deux conditions les plus essentielles de succès, s'y trouvent en abondance. Si les manufactures belges n'ont pas encore pris leur essor, c'est que la renaissance du commerce et de l'industrie est comparativement encore bien moderne. Pendant que la Belgique était annexée à l'Autriche, ses exportations annuelles ne suffisaient pas à faire le chargement d'un gros navire, et son commerce intérieur était presque aussi insignifiant. Un voyage d'un de ses ports à un autre port de l'intérieur était alors considéré comme un phénomène, et cette décadence a continué jusqu'à la formation du royaume des Pays-Bas. Voici jusqu'à quel point le commerce maritime se trouve encore restreint en Belgique : en 1861, elle avait 158 navires, jaugeant environ 40 mille tonnes ; Hambourg et Brême, de simples villes, ont un tonnage presque quintuple.

« Cependant, bien que le commerce de la Belgique ne soit pas ce qu'il pourrait être, en 1860 les transactions de ce pays avec l'étranger se sont élevées à près d'un milliard de francs, somme prodigieuse pour un aussi petit Etat.

« On a fait récemment de grands efforts pour étendre le commerce de la Belgique, en indiquant le moyen d'ouvrir de nouveaux débouchés. « Nous savons produire, disent les industriels belges, mais « nous n'avons pas encore appris à vendre. Le gouvernement doit « explorer le monde pour y découvrir des marchés convenables à nos « produits ; la disproportion entre nos forces de production et les « moyens de vente disparaîtra alors. Les ressources individuelles ne « peuvent accomplir de telles entreprises, ce doit être l'affaire de « l'Etat. » Telle est la théorie énoncée dans un ouvrage qui a pour titre : *Complément de l'œuvre de 1830*, attribué à S. A. R. le duc de Brabant. Sentiment patriotique louable, qui constate, une fois de plus, combien l'héritier de la monarchie belge s'intéresse à la condition commerciale de son pays. »

Plus loin la Revue tory semble ne pas être d'accord avec les idées exprimées par le prince belge. « Le projet de Son Altesse Royale, dit-elle, tend à établir, dans des pays lointains, de grandes maisons de commerce, des comptoirs d'échange, sous le patronage du gouvernement. Ce plan a donc pour but de procurer aux industriels belges le moyen de faire leurs achats des matières premières sur le

lieu de la production, et d'ouvrir de nouveaux marchés dans des contrées barbares ou à demi civilisées. On suggère donc des expéditions mercantiles, protégées par des vaisseaux de guerre, pour rendre à la Belgique son importance commerciale d'autrefois. Dans son honnorable sollicitude pour le commerce de son pays, le prince semble avoir perdu de vue quelques préceptes fondamentaux : la participation de l'Etat dans les spéculations commerciales est en opposition avec les premiers principes de la science économique. »

L'auteur anglais a sans doute mal compris les idées et les projets de S. A. R. le duc de Brabant. Le prince, sans vouloir que l'Etat s'immisce dans les spéculations des particuliers, est parfaitement convaincu que les opérations commerciales avec les pays d'outre-mer et l'établissement des grandes lignes de navigation ne peuvent réussir sans les encouragements et sans l'appui efficace de l'Etat.

Toutes les colonies et toutes les grandes sociétés de commerce se sont, sinon formées, au moins affermies et développées avec le concours des gouvernements.

Que deviendraient les colonies hollandaises, anglaises, françaises sans l'appui des flottes, des troupes, des agents et des fonctionnaires des métropoles ?

Les Etats-Unis eux-mêmes, sans avoir de colonies, ont reconnu la nécessité d'une marine militaire pour la protection du commerce lointain.

Prétendre donc, comme le fait l'auteur anglais, que la participation de l'Etat dans les opérations commerciales est une hérésie économique, c'est méconnaître les faits et nier les résultats les mieux constatés ; c'est vouloir, en un mot, que le commerce transatlantique s'étiolle là où il existe et meure au berceau là où il s'agit, comme en Belgique, de le créer et de le développer.

On accuse aussi les Belges d'être trop *terre à terre*, trop timorés, de manquer complètement d'esprit d'initiative dans les grandes conceptions commerciales et industrielles. Nous le reconnaissions : comme tous les peuples, les Belges ont aussi les défauts de leurs qualités : hommes d'ordre avant tout, prudents, probes, et attachés au sol, ou plutôt aux institutions qui les régissent depuis des siècles⁽¹⁾, les Belges ne se déplacent que difficilement, et se lancent encore plus difficilement dans des entreprises hasardeuses qui, en échouant, peuvent compromettre leur avoir ou faire suspecter leur probité. En un mot, il répugne aux Belges de courir à la recherche de la fortune.

(1) Sous les ducs de Bourgogne, l'Espagne, l'Autriche, la République et le premier Empire, en Belgique, les institutions communales ont toujours conservé le cachet d'indépendance et de liberté qu'elles ont aujourd'hui.